

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres :

En exercice : **8**
Présents ou représentés : **8**
Ayant reçu mandat : **0**
Excusés :
Absents : **0**

Délibération n°CA16-07-11**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****DU 18 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le lundi dix-huit juillet à 12 heures 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du huit juillet 2016, s'est réuni au Département de la Marne à Châlons-en-Champagne en présence de :

Membres à voix délibérative présents ou représentés :

M. René-Paul SAVARY
M. Christian BRUYEN
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE représenté par M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Rudy NAMUR
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat :**Excusé :****Absent :****Membres à voix consultative présents ou représentés :**

M. Bruno BOURG BROC

Ayant reçu mandat :**Excusé :** M. Philippe RICHERT**Absent :****Assistent également à la réunion :**

Mme Eliane JANNOT
M. Stéphane LAFAY
Mme Sophie VIRAT
M. Olivier DHIVERT
M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres.

8 membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

→ Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 17 juin 2016 ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Vu le Code général des collectivités territoriales ;

→ Vu la délibération du Conseil départemental de la Marne n°SE16-05-I-09 du 13 mai 2016 relative à la création de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu les statuts de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 17 juin 2016 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

→ **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 17 juin 2016 joint en annexe.

Votes

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

La séance est levée à 14 heures 30.


Le Président,

Certifiée exécutoire le 25 juillet 2016

Compte tenu de :

- *la transmission en Préfecture le 22 juillet 2016*
- *la publication sur les sites www.marne.fr et www.parisvatry.com le 25 juillet 2016*

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**

Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n° 820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **8**
Présents ou représentés : **8**
Ayant reçu mandat : **0**
Excusés : **1**
Absents : **0**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****DU 17 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le vendredi dix-sept juin à 11 heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du huit juin 2016, s'est réuni au Département de la Marne à Châlons-en-Champagne, en présence de :

Présents ou représentés :

M. René-Paul SAVARY
M. Christian BRUYEN
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS représentée par Mme Annie COULON
M. Julien VALENTIN

Excusés :

M.Philippe RICHERT

Assistaient également à la réunion :

M. Bruno BOURG-BROC
M. Franck TEREBSZ
M. Pierre HESS
M. Stéphane LAFAY
Mme Laure PEDRINI
Mme Sophie VIRAT
M. Olivier DHIVERT
M. Guy CARRIEU
M. Patrick VOISIN

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents ou représentés.

8 membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

M. René-Paul SAVARY rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 19 mai 2016 ;
- Présentation du plan d'affaires et point sur les activités ;
- Communication sur le projet d'organigramme et dimensionnement des équipes ;
- Communications sur les contrats (clients / fournisseurs) de la SEVE ;
- Fixation des tarifs commerciaux et redevances applicables en 2016 ;
- Vote du budget primitif 2016 ;
- Approbation de la convention d'objectifs entre le Département de la Marne et l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry et autorisation de signature ;
- Approbation de la convention financière entre le Conseil Régional Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry et autorisation de signature ;
- Réflexion sur la politique commerciale (nom de l'aéroport, plaquettes, salons,...) ;
- Questions diverses
→ Convocation du prochain Conseil d'administration.

La séance est ouverte par M. René-Paul SAVARY, qui procède à l'appel nominal et constate que le Conseil d'administration pouvait valablement délibérer.

M. Jean-Louis DEVAUX est nommé secrétaire de séance.

Les débats sont ouverts et les différents points de l'ordre du jour mis au vote.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2016 - Délibération n°CA16-06-06

Le Président demande aux membres du Conseil d'administration si des observations sont à formuler sur le procès-verbal du 19 mai 2016.

Le Conseil d'administration :

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 19 mai 2016 joint en annexe.

Il est procédé au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

II - PRESENTATION DU PLAN D'AFFAIRES ET POINT SUR LES ACTIVITES

Monsieur Stéphane LAFAY présente le plan d'affaires et donne une information sur les différents points suivants (cf powerpoint diffusé à cette occasion) :

- ✓ L'activité passagers : la compagnie AAA monte en puissance avec 12 vols hebdomadaires à compter du 4 juillet 2016. Concernant Jet Air Fly, la compagnie démarre des lignes vers Ajaccio et Malaga dès le début du mois de juillet 2016. Pour conclure, à compter de début juillet, nous aurons 19 vols par semaine (12 pour AAA, 4 pour Jet Air Fly et 3 pour Ryanair), sans compter notre activité Cargo, les vols d'entraînement, ..., ce qui engendre une forte tension au niveau des équipes.

- ✓ Avitaillement : la convention arrivera à échéance en 2017 et la station reviendra au Département de la Marne conformément à la convention signée ; il serait souhaitable qu'une mise en concurrence entre les pétroliers soit organisée compte tenu de l'impact du Kérosène sur la trésorerie de la société.
- ✓ Cargo : une aide au développement du cargo serait souhaitable, en particulier pour l'acheminement du fret par la route (création de navettes).
- ✓ Organisation de Service Public (OSP) passagers : l'idée est lancée par le Président, relayée par Monsieur HESS qui indique que cela a été fait sur l'aéroport de Strasbourg. Seuls un ou deux aéroports français en bénéficient encore.
- ✓ Dispositif dans le cadre de l'Euro 2016 : possibilité que l'aéroport soit sollicité dans le cadre des phases finales selon la nationalité des équipes.
- ✓ Le projet de parking payant : les emplacements seront payants pour un prix à la semaine d'environ 25 €uros (206 places devant l'aérogare et 198 places à venir sur le côté). Une présentation de ce dossier qui bénéficie de subventions dans le cadre du Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) de Châlons-en-Champagne, sera faite lors d'un prochain Conseil d'administration.
- ✓ Duty Free : la mise en place d'une boutique « Duty Free » est à l'étude en liaison avec l'implantation en cours d'une société chinoise sur Châlons-en-Champagne.
- ✓ Maintenance : deux sociétés de maintenance dont une en cours de certification sont implantées sur l'aéroport (Nayak Aircraft Service qui officie pour la compagnie Small Planet et Skyline Maintenance qui est en attente de certification) ; un bâtiment de maintenance avec un parking adapté seront à prévoir.
- ✓ Desserte bus : le Directeur précise que sans solution de transport public, il est très difficile de motiver une compagnie aérienne pour qu'elle s'implante à Vatry. Monsieur HESS indique que la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine travaille à la réalisation d'un arrêt à Vatry du TransChampagne-Ardenne.
- ✓ Desserte en hélicoptère d'affaires : Monsieur ROZE propose d'étudier les possibilités avec une compagnie basée sur Prunay pour des trajets à la demande.

Le conseil d'administration prend acte de cette communication.

III – COMMUNICATION SUR LE PROJET D'ORGANIGRAMME ET DIMENSIONNEMENT DES EQUIPES

Le projet d'organigramme est présenté, ainsi que les besoins futurs de recrutement. Il convient en effet de renforcer les équipes actuelles dans certains domaines, notamment aux niveaux des opérations et du commercial. Une comptable a été titularisée ; deux comptables de plus (dont une à temps partiel) devraient être titularisées dans les semaines à venir, de même qu'une assistante de direction/gestionnaire des ressources humaines. Pour le contrôle de gestion, Monsieur Olivier DHIVERT de la société AI Advice devrait continuer d'assurer cette fonction jusqu'à la fin de l'année 2016.

Le conseil d'administration prend acte de cette communication.

IV – COMMUNICATION SUR LES CONTRATS (CLIENTS / FOURNISSEURS) DE LA SEVE

La liste des contrats faisant l'objet d'un transfert a été établie par la société et est présentée au Conseil d'administration. Il est précisé que des avenants/courriers de transfert seront formalisés le moment venu.

Le conseil d'administration prend acte de cette communication.

V - FIXATION DES TARIFS COMMERCIAUX ET REDEVANCES APPLICABLES EN 2016 - Délibération n°CA16-06-07

Il est précisé que les tarifs commerciaux et redevances applicables aux usagers de l'aéroport en 2016, sont les mêmes que ceux de 2015. Une refonte est en cours sur 2016 pour une application prévue dès l'exercice 2017.

Le Conseil d'administration :

- ✓ **APPROUVE** les Tarifs commerciaux et redevances dus par les usagers pour l'année 2016 joints à la présente délibération.

Votes

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VI - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - Délibération n°CA16-06-08

Le budget primitif 2016 réalisé selon la nomenclature M4 est présenté par Madame PEDRINI, agent comptable de l'EPIC.

L'activité envisagée correspond à un semestre d'exploitation.

Les charges d'exploitation indiquées correspondent à divers proratas appliqués sur les bases de l'année 2015.

Les recettes d'exploitation sont, quant à elles, composées des diverses redevances, taxes d'aéroport et des financements de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

La dotation initiale du Département à hauteur de 3 Millions d'euros, conformément à sa délibération du 19 mai 2016, a également été prise en compte.

Le Conseil d'administration :

- ✓ **APPROUVE** le Budget Primitif 2016, tel qu'il ressort des documents budgétaires joints à la présente délibération, élaborés selon les instructions budgétaires et comptables M4 ;
- ✓ **ACTE** la dotation initiale à 3 millions.

Votes

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, la liste est adoptée à l'unanimité.

VII – APPROBATION DE LA CONVENTION D’OBJECTIFS ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA MARNE ET L’ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE L’AEROPORT DE VATRY ET AUTORISATION DE SIGNATURE - Délibération n°CA16-06-09

Il est rappelé que la convention d’objectifs entre le Département de la Marne et l’Etablissement public de gestion de l’aéroport de Vatry fixe les relations entre les deux partenaires. Cette dernière a été approuvée par le Conseil départemental lors de sa séance du 13 mai 2016.

Le Conseil d’administration :

- ✓ **APPROUVE** la convention d’objectifs jointe à la présente convention ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tous les actes afférents.

Il est procédé au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII – APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE CONSEIL REGIONAL ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE ET L’ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE L’AEROPORT DE VATRY ET AUTORISATION DE SIGNATURE - Délibération n°CA16-06-10

La convention avec la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine fixe le montant de la subvention régionale 2016 relative au fonctionnement de l’Etablissement public de gestion de l’Aéroport de Vatry. Il est indiqué que celle-ci est à l’ordre du jour de la prochaine Commission Permanente de la Région, soit le 1er juillet 2016.

Une convention similaire sera proposée à la Communauté d’Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Le Conseil d’administration :

- ✓ **APPROUVE** la convention de financement avec le Conseil Régional Alsace Champagne-Ardenne Lorraine jointe à la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

Il est procédé au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

IX – REFLEXION SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE

Le transfert du nom « Aéroport Paris-Vatry » à l’EPIC a été demandé.

Il est suggéré cependant que le nom « Paris-Vatry en Champagne » soit étudié. Des échanges entre le Comité Champagne et le Vice-Président Monsieur Christian BRUYEN devraient avoir lieu sur la question.

X - QUESTIONS DIVERSES

Le prochain Conseil d'administration se déroulera le lundi 18 juillet 2016 à 12 heures à l'aéroport Paris-Vatry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.

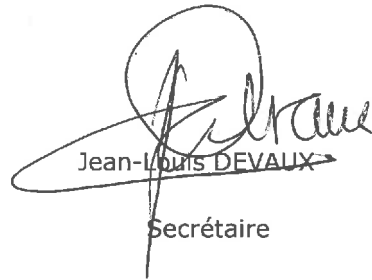
René-Paul SAVARY

Président du Conseil d'administration



Jean-Louis DEVALUX

Secrétaire



**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres**Délibération n°CA16-07-12**

En exercice : **8**
Présents ou représentés : **8**
Ayant reçu mandat : **0**
Excusés :
Absents : **0**

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**DU 18 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le lundi dix-huit juillet à 12 heures 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du huit juillet 2016, s'est réuni au Département de la Marne à Châlons-en-Champagne en présence de :

Membres à voix délibérative présents ou représentés :**Ayant reçu mandat :**

M. René-Paul SAVARY
M. Christian BRUYEN
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE représenté par M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Rudy NAMUR
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN

Excusé :**Absent :****Membres à voix consultative présents ou représentés :****Ayant reçu mandat :**

M. Bruno BOURG BROCC

Excusé : M. Philippe RICHERT**Absent :****Assistent également à la réunion :**

Mme Eliane JANNOT
M. Stéphane LAFAY
Mme Sophie VIRAT
M. Olivier DHIVERT
M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres.

8 membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

→ Frais de déplacement du Directeur (carte affaire) ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Vu le Code général des collectivités territoriales ;

→ Vu la délibération du Conseil départemental de la Marne n°SE16-05-I-09 du 13 mai 2016 relative à la création de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu les statuts de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

→ **AUTORISE** le versement de la somme de 1 200 euros à Monsieur Stéphane LAFAY, sur le compte bancaire sur lequel il a souscrit une carte affaire, au titre de l'avance pouvant être consentie pour permettre au Directeur de faire face dans le cadre de ses fonctions aux divers frais de déplacements et autres frais divers (y compris frais de gestion de ce compte). Les remboursements seront enregistrés sur la base des justificatifs fournis par Monsieur Stéphane LAFAY.

Votes


Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

La séance est levée à 14 heures 30.


Le Président,

Certifiée exécutoire le 25 juillet 2016

Compte tenu de :

- *la transmission en Préfecture le 22 juillet 2016*
- *la publication sur les sites www.marne.fr et www.parisvatry.com le 25 juillet 2016*

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres :

En exercice : **8**
Présents ou représentés : **8**
Ayant reçu mandat : **0**
Excusés :
Absents : **0**

Délibération n°CA16-07-13**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****DU 18 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le lundi dix-huit juillet à 12 heures 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du huit juillet 2016, s'est réuni au Département de la Marne à Châlons-en-Champagne en présence de :

Membres à voix délibérative présents ou représentés :

M. René-Paul SAVARY
M. Christian BRUYEN
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE représenté par M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Rudy NAMUR
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat :**Excusé :****Absent :****Membres à voix consultative présents ou représentés :**

M. Bruno BOURG BROCC

Ayant reçu mandat :**Excusé : M. Philippe RICHERT****Absent :****Assistent également à la réunion :**

Mme Eliane JANNOT
M. Stéphane LAFAY
Mme Sophie VIRAT
M. Olivier DHIVERT
M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres.

8 membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

→ Nomination d'une personnalité qualifiée en tant que membre à voix consultative au sein du Conseil d'administration ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Vu le Code général des collectivités territoriales ;

→ Vu la délibération du Conseil départemental de la Marne n°SE16-05-I-09 du 13 mai 2016 relative à la création de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu les statuts de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu la proposition dès l'ouverture de la séance du Président du Conseil d'administration, Monsieur René-Paul SAVARY, d'ajouter ce point à l'ordre du jour ;

→ Vu l'acceptation, à l'unanimité, de la proposition ci-dessus mentionnée, par les membres du Conseil d'administration ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

→ **EST NOMMÉ** compte tenu de ses compétences et de son expérience dans le domaine du tourisme, M. Christian AUBERTIN, en tant que membre à voix consultative du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de gestion de l'aéroport de Vatry.

Votes

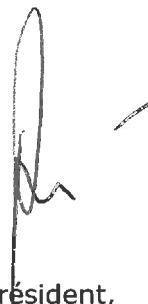
Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

La séance est levée à 14 heures 30.



Le Président,

Certifiée exécutoire le 25 juillet 2016

Compte tenu de :

- *la transmission en Préfecture le 22 juillet 2016*
- *la publication sur les sites www.marne.fr et www.parisvatry.com le 25 juillet 2016*